

## QUÉBEC

### MRC DE BELLECHASSE

#### MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance ordinaire septembre 2017      Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 6 septembre 2017 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire  
M. François Audet, conseiller  
M. Ghislain Bélanger, conseiller  
Mme Lynda Carrier, conseillère  
M. Carl Robichaud, conseiller  
M. Martin Lacasse, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Dominic Roy, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

170901

#### PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 août 2017 est adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

170902

#### DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DE JUILLET 2017

Il est proposé par Ghislain Bélanger  
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 277 028.12\$ et celui des revenus de 91 908.55\$ pour le mois de juillet 2017 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	27 727.14\$
Sécurité publique :	18 810.89\$
Transport :	52 682.35\$
Hygiène du milieu :	45 224.46\$
Santé et bien-être :	197.69\$
Aménagement et urbanisme :	7 178.40\$
Loisirs et culture :	76 543.69\$
Frais de financement :	48 663.50\$

Adopté unanimement

## RAPPORT DU MAIRE

170904

### REFINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT 01-129 (VÉHICULE COMMANDEMENT INCENDIE) EMPRUNT PAR BILLET

CONSIDÉRANT QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse souhaite emprunter par billet un montant total de 59 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
01-129	59 900 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Carl Robichaud

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'UN emprunt par billet au montant de 59 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 01-129 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire ou le pro-maire et le directeur général ;

QUE les billets soient datés du 15 septembre 2017 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>11 400 \$</b>
<b>2019</b>	<b>11 600 \$</b>
<b>2020</b>	<b>12 000 \$</b>
<b>2021</b>	<b>12 300 \$</b>
<b>2022</b>	<b>12 600 \$</b>

Adopté unanimement

170905

### EMPRUNT PAR BILLET ACCEPTATION DE SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une résolution pour emprunter par billet un montant total de 59 900 \$:

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner le plus bas soumissionnaire, soit la Banque Nationale Financière ;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Carl Robichaud

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Nationale Financière pour son emprunt par billets en date du 15 septembre 2017 au montant de 59 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 01-129. Ce billet est émis au prix de **98,008\$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

11 400 \$	2,50 %	15 septembre 2018
11 600 \$	2,75 %	15 septembre 2019
12 000 \$	3,00 %	15 septembre 2020
12 300 \$	3,25 %	15 septembre 2021
12 600 \$	3,50 %	15 septembre 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer toute la documentation en regard de ces obligations.

Adopté unanimement

170906

**OCTROI DE CONTRAT**  
**TRAVAUX DE RÉNOVATION ARÉNA DE SAINT-CHARLES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour effectuer des travaux de rénovation à l'aréna de Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à l'ouverture des trois soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires étaient invités, dans le devis d'appel d'offres, à soumissionner sur l'ensemble des produits visés par ce dernier ou sur tout sous-ensemble ou item individuel;

CONSIDÉRANT que le bordereau de soumission du devis d'appel d'offres inclut une ventilation des prix selon trois sections de travaux préétablis qui correspondent à des ouvrages de nature diverse;

CONSIDÉRANT que lors de l'analyse des soumissions reçues, le prix total soumis par le plus bas soumissionnaire pour l'ensemble des trois sections étaient nettement plus élevés que les estimations budgétaires du projet;

CONSIDÉRANT que pour des contraintes financières, la Municipalité se doit de prioriser certains travaux, soit ceux des sections A et B, qui correspond aux travaux d'isolation des murs et de l'installation d'un déshumidificateur;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du devis d'appel d'offres, les quantités mentionnées peuvent être augmentées ou diminuées, s'il y a lieu, à la discrétion de la Municipalité, sans encourir aucune poursuite ou réclamation pour raison ou pertes subies par les soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que lors de l'analyse des soumissions, la Municipalité a déterminé le plus bas soumissionnaire en combinant les prix soumis pour les sections A et B;

Il est proposé par Carl Robichaud  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil octroie le contrat pour des travaux d'isolation des murs et d'installation d'un déshumidificateur à l'aréna, qui correspond aux travaux décrits dans les sections A et B de l'appel d'offres, à Experts Constructions MG Inc., pour la somme 379 491,64\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

170907      ENTENTE DE QUITTANCE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION LG  
INC.  
AUTORISATION DE SIGNER

CONSIDÉRANT QUE la transaction est entérinée entre Construction & Rénovation LG Inc. et les nouveaux propriétaires du 263, avenue Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE Construction & Rénovation LG Inc. a rempli les obligations envers la Municipalité incluses au contrat de vente;

CONSIDÉRANT QUE la quittance doit être signée pour obtenir le versement dû à la transaction;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil désigne le maire, Dominic Roy, et le directeur général, Jean-François Comeau, en tant que signataires de cette quittance.

Adopté unanimement

170908      SERVITUDE POUR FINS D'UTILITÉ PUBLIQUE AU 2744, AVENUE  
ROYALE  
AUTORISATION DE SIGNER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'une conduite pour fins d'utilité publique sur le terrain du 2744 avenue Royale ;

CONSIDÉRANT QU'aucune servitude n'est en vigueur actuellement et qu'il y a lieu de régulariser la situation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir une servitude pour fins d'utilité publique tel que contenu aux plans et à la description technique préparés par Louis-Pierre Harvey, arpenteur-géomètre ;

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le maire, M. Dominic Roy, et le directeur général, Jean-François Comeau, à signer les servitudes pour fins d'utilité publique pour régulariser la situation de la conduite en place sur le 2744 avenue Royale ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté unanimement

170909

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE MINISTRE RESPONSABLE DES  
AÎNÉS ET DE LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION  
RETRAIT

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Municipalité et la Ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation le 14 mars 2016;

CONSIDÉRANT la somme des obligations à remplir de la part de la Municipalité et le peu de temps restant à l'entente pour les réaliser, soit le 14 mars 2018;

CONSIDÉRANT la vacance prolongée d'une ressource pour piloter le projet.

Il est proposé par Ghislain Bélanger  
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil désire informer la Ministre de son retrait de l'entente, tel que prévu à l'article 5 de la convention d'aide financière.
2. Le conseil remboursera la somme non-utilisée, soit un montant de 3 937,50\$.
3. Le conseil mandate la direction générale à produire la reddition de comptes finale qui s'impose.

Adopté unanimement

170910

POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES  
AÎNÉS  
RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle politique Municipalité amie des aînés (MADA) vient à échéance en mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre à jour sa politique familiale et MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE la politique de la MRC vient elle aussi à échéance en décembre 2017 et que cette dernière souhaite mettre à jour sa politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités de Bellechasse avaient effectué une démarche commune lors de l'élaboration des politiques familiales et MADA en 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT QUE la MRC prévoit déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère de la Famille et du Secrétariat aux aînés pour soutenir la réalisation de cette démarche commune;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Que la Municipalité adhère au projet de démarche commune de renouvellement des politiques familiales et MADA;
2. Que la Municipalité mandate la MRC afin qu'elle effectue une demande d'aide financière auprès du Ministère de la Famille pour un projet commun de renouvellement des politiques familiales municipales et Municipalité amie des aînés;
3. Que la Municipalité s'engage à déboursier un montant d'environ 500 \$, puisque le programme d'aide financière exige une contribution financière de 10 % provenant de la MRC;
4. Que dans l'éventualité où la MRC n'obtienne pas l'aide financière, la Municipalité s'engage à participer à une rencontre, organisée par la MRC, afin de cibler d'autres sources de financement.

Adopté unanimement

170911

ÉLUE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET AÎNÉS  
POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET  
MUNICIPALITÉ DES AÎNÉS  
NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer un milieu de vie de qualité aux familles et encourager la participation active des aînés au sein de leur municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite adhérer à la démarche collective de renouvellement des politiques familiales et Municipalité amie des aînés sous la coordination de la MRC et qu'elle a mandaté la MRC de déposer une demande d'aide financière au Secrétariat aux aînés ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil nomme Lynda Carrier, conseillère municipale, responsable des questions Familles et Aînés pour la Municipalité dans le cadre de la démarche collective de renouvellement des politiques familiales et Municipalité amie des aînés.

Adopté unanimement

170912

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU DE LA CAISSE  
DES SEIGNEURIES DE BELLECHASSE  
DÉPÔT DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT que Le Fonds d'aide au développement du milieu des Caisses Desjardins de Bellechasse aide financièrement à la réalisation d'un projet porteur présenté par une personne, une association, un groupe, une institution ou un organisme, touchant le territoire de Bellechasse;

CONSIDÉRANT que le projet de parc du Développement 279 répond aux secteurs d'engagement privilégiés du Fonds, soit ceux de la jeunesse, de la santé et des saines habitudes de vie et celui du communautaire.

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil désire déposer une demande de soutien financier à la hauteur d'entre 10 000\$ et 15 000\$ auprès de la Caisse des Seigneuries de Bellechasse;
2. Le conseil autorise le maire, M. Dominic Roy, et le directeur général, Jean-François Comeau, à signer le protocole d'entente à intervenir.

Adopté unanimement

170913

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ  
LOTS 2 819 610, 2 819 611, 2 819 666 ET 3 042 626

CONSIDÉRANT QUE les co-demandeurs, M. Léo Bélanger et Les Légumiers Bellechasse, domiciliés au 2949 avenue Royale et au 2914 avenue Royale à Saint-Charles-de-Bellechasse, ont déposé une demande d'autorisation en date du 25 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande consiste à procéder à un échange d'une partie du lot 2 819 611 et le lot 2 819 666 détenu par M. Léo Bélanger à Les Légumiers Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande consiste à procéder à un échange d'une partie du lot 2 819 610 et le lot 3 042 626 détenu par Les Légumiers Bellechasse à M. Léo Bélanger.

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accéder à la demande de M. Léo Bélanger et Les Légumiers Bellechasse, propriétaires des lots 2 819 610, 2 819 611 et 2 819 666 et 3 042 626 à Saint-Charles-de-Bellechasse, considérant que la demande vise à

favoriser la mise en valeur et augmenter la rentabilité de chacune des exploitations et puisque l'autorisation recherchée n'ajouterait pas de contrainte additionnelle aux pratiques agricoles du milieu;

2. La présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté unanimement

170914

POLITIQUE DE GESTION DES EMPLOYÉS MANUELS, DE BUREAU ET DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE  
MISE À JOUR

CONSIDÉRANT QUE la politique de gestion des employés manuels, de bureau et des loisirs de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse venait à échéance;

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire d'effectuer une mise à jour.

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Que la nouvelle politique entre en vigueur et sera effective au 6 septembre 2017, pour les années 2017 et 2018, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Adopté unanimement

170915

RAPPORT DES ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2016  
ADOPTION

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du Rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2016.

Il est proposé par Carl Robichaud  
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal décide d'entériner le Rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2016 produit par la MRC de Bellechasse conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

Adopté unanimement

170916

TRAVAUX D'ENTRETIEN  
RUISSEAU DES BOUTIN

CONSIDÉRANT qu'une demande pour des travaux d'entretien a été déposée à la MRC de Bellechasse pour rétablir le libre écoulement du Ruisseau des Boutin, situé entre les lots 3 819 541 et 3 819 537;



CONSIDÉRANT que les travaux demandés sont localisés entièrement dans la Municipalité de Saint-Charles qui devra assumer les coûts reliés aux travaux mécanisés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra répartir ces coûts aux propriétaires bénéficiant des travaux selon l'entente de répartition des coûts proposée et signée;

CONSIDÉRANT que la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Bellechasse exige des municipalités locales concernées par des travaux d'entretien de cours d'eau qu'une résolution recommandant les travaux soit adoptée.

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

La Municipalité de Saint-Charles a pris connaissance de la demande d'intervention sur le ruisseau des Boutin et elle est favorable à la réalisation des travaux et qu'elle accepte d'assumer la totalité des coûts reliés à ces travaux.

Adopté unanimement

170917

**ENTENTE DE BASSIN SUR LE PROJET DE LUTTE AUX PLANTES  
EXOTIQUES ENVAHISSANTES  
ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité dans la lutte contre les plantes envahissantes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les organismes de bassins versants souhaite souligner cet engagement à l'intérieur d'une entente territoriale;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise à mettre de l'avant les actions réalisées par les partenaires du milieu.

Il est proposé par Ghislain Bélanger  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil entérine l'Entente de bassin sur le projet de lutte contre les plantes envahissantes.
2. Le conseil autorise le maire, M. Dominic Roy, et le directeur général, Jean-François Comeau, à signer le protocole d'entente à intervenir.

Adopté unanimement

170918

**DEMANDE DE SUBVENTION  
ACCUEIL SÉRÉNITÉ**

Il est proposé par Carl Robichaud  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le versement d'une somme de 50\$ à Accueil Sérénité à titre de contribution dans le cadre de La marche pour la survie au cancer.

Adopté unanimement

170919

DEMANDE DE SUBVENTION  
LÉGION ROYALE

Il est proposé par Carl Robichaud  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le versement d'une somme de 50\$ à la Légion Royale à titre de contribution dans le cadre de la Campagne du Coquelicot 2017.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

170922

CLÔTURE

Il est proposé par Carl Robichaud  
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 21h03.

Adopté

Le directeur général

Le maire



Jean-Francois Comeau

Dominic Roy

## QUÉBEC

### MRC DE BELLECHASSE

#### MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance  
extraordinaire  
septembre 2017

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 21 septembre 2017 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. François Audet, conseiller  
M. Ghislain Bélanger, conseiller  
Mme Lynda Carrier, conseillère  
M. Carl Robichaud, conseiller  
M. Martin Lacasse, conseiller

Est absent

M. Dominic Roy, maire

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

170923

#### AVIS DE CONVOCATION

La direction générale confirme la réception et la signature de l'avis de convocation à la séance extraordinaire de tous les membres du conseil.

170924

#### ORDRE DU JOUR

La direction générale confirme que l'ordre du jour est intégral à celui remis sur l'avis de convocation à la séance extraordinaire.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Avis de convocation
2. Ordre du jour
3. Servitude pour fins d'utilité publique au 2675 avenue Royale :  
Autorisation de signer
4. Période de questions
5. Clôture

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Lynda Carrier

Le conseil entérine l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

170925

#### SERVITUDE POUR FINS D'UTILITÉ PUBLIQUE AU 2675 AVENUE ROYALE AUTORISATION DE SIGNER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'une conduite pour fins d'utilité publique sur le terrain du 2675 avenue Royale ;

CONSIDÉRANT QU'aucune servitude n'est en vigueur actuellement et qu'il y a lieu de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir une servitude pour fins d'utilité publique tel que contenu aux plans et à la description technique préparés par Louis-Pierre Harvey, arpenteur-géomètre, en date du 19 septembre 2017 et portant la minute 73;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre, aux propriétaires du terrain, à titre de compensation, un montant de 14 500\$, qui se détaille comme suit, soit 8 000\$ à titre d'indemnité directement reliée à l'impossibilité de construire sur l'assiette de la servitude et 6 500\$ à titre de remboursement de frais d'arpentage, d'évaluation et d'avocat;

CONSIDÉRANT QU'une transaction et quittance est à intervenir entre les parties, qui dresse l'ensemble des conditions rattachées à l'acte notarié à venir;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité mandate Morency, Société d'Avocats, s.e.n.c.r.l., à titre d'aviseur juridique afin de s'assurer que l'ensemble des dispositions législatives soient conformes.

Il est proposé par Ghislain Bélanger  
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le maire, M. Dominic Roy, et le directeur général, Jean-François Comeau, à signer les servitudes pour fins d'utilité publique pour régulariser la situation de la conduite en place sur le 2675 avenue Royale conformément à la description technique du 19 septembre 2017 de M. Louis-Pierre Harvey arpenteur-géomètre ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution, incluant la transaction et quittance laquelle est déjà signée par les propriétaires.
2. Le conseil autorise la direction générale à verser à M. Dominic Laflamme et Mme Valérie Hains, propriétaires du 2675 avenue Royale, une compensation au montant de 14 500\$, qui se détaille comme suit, soit 8 000\$ à titre d'indemnité directement reliée à l'impossibilité de construire sur l'assiette de la servitude et 6 500\$ à titre de remboursement de frais d'arpentage, d'évaluation et d'avocat ;
3. Le conseil mandate la direction générale à s'assurer que l'ensemble des conditions incluses à la résolution soient rencontrées;
4. Le conseil mandate Morency, Société d'Avocats, s.e.n.c.r.l., pour assister et représenter la Municipalité dans la mise en œuvre de ce qui est prévu à la présente résolution;
5. D'autoriser la direction générale à mandater tous les professionnels dont les services seront requis pour donner suite à la présente décision et, le cas échéant, à représenter les intérêts de la Municipalité dans toutes procédures émanant des présentes.

Adopté unanimement

PÉRIODE DE QUESTIONS

170927

CLÔTURE

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 20h06.

Adopté

Le directeur général

Le maire



Jean-François Comeau

Dominic Roy